



Assemblée Générale

Châteaulin, le 6 octobre 2023



le FONCIER :
La Ressource d'Avenir
pour la Transition Climatique,
l'Autonomie Énergétique et
Alimentaire !



Assemblée Générale 2023



le FONCIER :
La Ressource d'Avenir
pour la Transition Climatique,
l'Autonomie Énergétique et
Alimentaire !

T. 02 98 52 48 28 / ppr.finistere@gmail.com / www.propriete-rurale29.com

Assemblée Générale 2023

Quimper, le 7 septembre 2023

Madame, Monsieur, Chers Adhérents,

Vous êtes invités à participer à
L'Assemblée Générale Ordinaire du SDPPR 29
qui se déroulera le **vendredi 6 octobre 2023** au « Centre Juvénat » à Châteaulin

Programme et ordre du jour

- 09h15 Café et accueil des participants
- 09h30 Assemblée Générale **réservée aux adhérents à jour de cotisation**
Rapport d'activité 2022 et approbation
Rapport financier et approbation des comptes 2022
Renouvellement de mandats d'administrateurs,
Approbation des barèmes des cotisations 2024
Rapport moral de la Présidente
- 10h30 **la Stratégie Nationale Biodiversité 2030**
avec l'intervention de Mr **Guillaume Hoeffler**,
DDTM29, Chef de service Eau et Biodiversité
- 11h00 **la Forêt : premier levier foncier pour éliminer le CO2**
avec l'intervention de Mr **Bertrand Rayssiguier**, président FranSylva29
- 11h30 **l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » et le potentiel des propriétés rurales** avec l'intervention de Mr **Henri Billon**
Questions / Réponses - échanges avec les participants et autres intervenants
- 12h30 Déjeuner convivial, ouvert à TOUS sur réservation
(20€/personne - document joint à retourner par courrier accompagné du règlement **avant le 26/09/23**)
- 14h00 Accueil des nouveaux adhérents 2022/2023, ateliers PPR
et présentation de nouveaux outils, Actualité PPR29
- 16h00 Clôture de l'Assemblée Générale

Au regard des défis économiques et environnementaux que doivent relever, UNIS, tous les acteurs de la Ruralité, la Propriété Privée Rurale se mobilise et ne sera représentative que grâce à votre présence, à votre adhésion de conviction et à votre engagement participatif !

Nous serons très heureux de vous accueillir avec vos jeunes générations et vos proches... Nous comptons sur votre présence, venez nombreux !

Hélène BEAU de KERGUERN, Présidente
et les membres du Conseil d'Administration

PJ : Pouvoirs + réservation repas

*Accès au Juvénat...quitter la voie express Brest-Quimper à la sortie n°60 « or Poullad », Puis prendre la direction de Châteaulin jusqu'à l'indication « Coatigroch ». Prendre à gauche, Le Centre Juvénat est à environ 1 km. Bonne route !



La propriété privée rurale en chiffres

-  Le foncier rural relève à + de 80% des propriétaires privés ruraux
49 % du territoire composé de surface agricole / 31 % de surface forestière
-  Surface Agricole Utile : 28 millions d'hectares / 17 millions d'hectares forestiers
Prix moyen des terres en France: 6 000 €/ha / en Europe > 25 000 €/ha
-  Capital foncier immobilisé : 168 milliards €
Valeur de la production agricole : 77 milliards €
-  390 000 exploitations agricoles
Surface moyenne des exploitations : 69 hectares
-  13 millions d'acteurs de la Ruralité
4 millions de propriétaires privés ruraux, gestionnaires de territoires



- 10 000 adhérents
- Environ 600 000 ha (2 % de la SAU)
- 70 syndicats départementaux



Notre personnalité...

ANATOMIE d'un PPR Entrepreneur et/ou Gestionnaire



Les 4 millions de PPR : Un **CAPITAL HUMAIN** investi, naturellement **CRÉATEUR** de **VALEURS** !

- ✓ **Homme et Femme de Conviction...**
- ✓ **Preneur de Risque...**
- ✓ **Accessible, écoute, capacité de dialogue**
- ✓ **Direct, franc parler, Pointe d'humour...**
- ✓ **Engagement individuel et collectif**



Nous sommes...

- Le seul syndicat **indépendant** de propriétaires privés ruraux
(création de la FNPA en 1945)
- Ne vivant que de ses cotisations
- Animé principalement par des **bénévoles**
- Et d'une **envergure nationale**
- Ayant des représentants dans **chaque département** par le biais des SDPPR



Notre raison d'être...

- **La liberté du droit de propriété** et la possibilité de transformer cette liberté en désir de cohérence
- **Préserver** le patrimoine rural et naturel pour les générations futures
- **Porter** une dynamique économique, sociale, culturelle, environnementale et collective

**Tout en vivant une aventure humaine passionnante
au service de la ruralité**



Le PPR, gestionnaire privé de territoire : une vision dynamique de son rôle

- ✓ **Acteur historique** et incontournable de la vie rurale
- ✓ **Gestionnaire** privé de territoire
- ✓ **Apporteur** de capitaux mobilisé pour la compétitivité de la Ferme France
- ✓ **Gardien** (conservateur) du patrimoine rural, naturel et remarquable...
- ✓ **Investisseur**
- ✓ **Entrepreneur** patrimonial, berceau des initiatives privées
- ✓ **Financier** de long terme aux cotés de la banque qui finance l'activité cyclique
- ✓ **Ambassadeur** des relations ruraux-urbains
- ✓ **Médiateur** lors des conflits (statut du fermage, concurrence autorisation d'exploiter...)



Pourquoi Adhérer ?

Donnez tout son sens à votre droit de propriété & répondez passionnément à un APPEL pour :
INNOVER, GERER, PARTAGER, PRESERVER et TRANSMETTRE avec vos nouvelles générations...

Adhérez et bénéficiez de nombreux avantages !

- Une assurance responsabilité civile
- Un site internet : www.propriete-rurale29.com
- Des permanences à Quimper, Brest et Morlaix sur RDV
- Un répondeur : 02 98 52 48 48
- Un dossier spécial « les fondamentaux du PPR finistérien »
- Un accompagnement et un réseau de spécialistes
- Une lettre d'information
- Une cotisation déductible de vos revenus fonciers

Alors **REJOIGNEZ-NOUS**. Donnez tout son sens à votre adhésion...
OSEZ un engagement RESPONSABLE et DURABLE !



Juillet - Août 2023

Syndicat Départemental
de la **Propriété Privée Rurale**
du Finistère

LETTRÉ D'INFORMATION

Lettre numérique dédiée aux 100 000 Propriétaires Privés Ruraux finistériens et à nos Réseaux

www.propriete-rurale29.com Un Patrimoine naturellement Créateur de Valeurs ...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Châteaulin, le **Juvenat**
le vendredi 6 octobre 2023
Venez nombreux !

PARTICIPER

VEILLE JURIDIQUE ET FISCALE

EN SAVOIR PLUS

INDICE national des FERMAGES 2023 + 5,63%

S'INFORMER

Notre AMBITION
avec VOUS

500 Adhérents

25000 ha
représentés

ADHÉSION

Ne FAIS CONNAÎTRE la PPR29

C'est l'ÉTÉ

- Je m'inscris à la Rivière
Pour 99€/an seulement ...

REVUE

CONCARNEAU,
novembre 2023

Accueil des nouveaux
adhérents 2022/2023

INVITATION

FNPPR

INDICE NATIONAL

L'indice national des fermages a été publié en France le 21 juillet dernier. Pour 2023, ce représente une variation de + 5,63 % par rapport à 2022.

L'indice des fermages a eu une augmentation à partir de 2016, l'indice a chuté jusqu'en 2019 que l'évolution de l'indice s'est inversée.

Néanmoins, cette évolution reste à relativiser l'augmentation n'est que de 6,41%.

Cette augmentation de l'indice de fermage parallèle avec le taux d'inflation de 5,2%.

Cette hausse sera aussi inférieure à l'augmentation de 7%.

Même s'il s'agit d'une évolution liée de la progression de 16% de l'indice de prix qui revient à une augmentation de 10%.

Années	Base 100 en 2009	Evolution annuelle (en %)
2015	110,05	1,61
2016	109,59	-0,42
2017	106,28	-3,02
2018	103,05	-3,04
2019	104,76	1,66
2020	105,33	0,55
2021	106,48	1,09
2022	110,26	3,55
2023	116,46	5,63

Evolution de l'indice du fermage, de ses composantes et de l'inflation

VEILLE JURIDIQUE

VRAI / FAUX

Une facture de fermage IMPAYÉE entraîne-t-elle la RESILIATION du bail rural ?

Les bailleurs ont souvent cru qu'il fallait 2 échéances impayées avant de pouvoir agir et, comme les loyers sont souvent à terme échu, cela pouvait correspondre à 3 ans d'occupation... Cette croyance est fautive.

En réalité, on peut agir dès le lendemain d'une échéance impayée, les deux défauts de paiement indiqués par la loi et nécessaires à la saisine du Tribunal paritaire des baux ruraux étant constitués par 2 lettres de mise en demeure, recommandées avec accusé de réception et est donc possible d'agir auprès du tribunal 6 mois après une échéance impayée. Ces mises en demeure doivent respecter des conditions fixées par le code rural.

La PPR29 met à la disposition des adhérents à jour de cotisation 2023 un prototype à adresser au preneur ne respectant pas son obligation de paiement.

VEILLE FISCALE

Report du délai de déclaration des biens immobiliers au 31 juillet 2023

Le ministère de l'économie a accordé un mois supplémentaire aux contribuables pour faire leur déclaration. Celle-ci devait être faite initialement au 30 juin.

Un encouragement à procrastiner ?

Les 34 millions de propriétaires en France ont finalement jusqu'au 31 juillet 2023 pour déclarer la situation de leurs biens immobiliers à l'administration fiscale, a annoncé le Ministère de l'Économie, vendredi 23 juin, "compte tenu de l'afflux de déclarations" avant la date butoir initiale du 30 juin 2023.

L'obligation de déclaration a été mise en place depuis le 1er janvier 2023 pour identifier les logements vacants et les résidences secondaires exonérées de la taxe d'habitation, supprimée pour l'ensemble des sites des impôts, chaque propriétaire doit désormais indiquer pour chacun de ses biens sa situation : s'il est vide, à quel titre il l'occupe lui-même, ou décliner l'identité d'un éventuel locataire.

La déclaration pouvait être réalisée jusqu'au 30 juin, mais "compte tenu de l'afflux de déclarations en fin de période", le ministère de l'Économie a élargi dans un communiqué de presse qu'il était finalement possible d'effectuer [cette démarche] sans pénalités jusqu'au 31 juillet 2023 inclus".

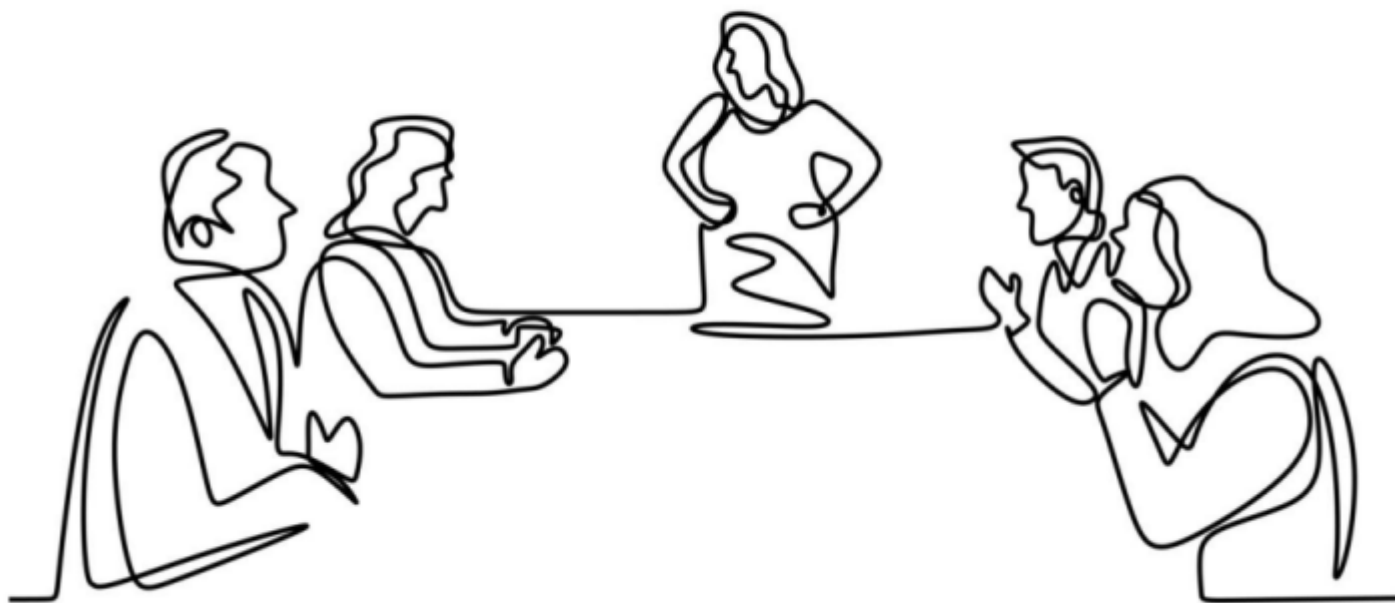


Assemblée générale statutaire ordinaire

- ✓ Le conseil d'administration : élection tiers sortant
- ✓ Quitus aux administrateurs
- ✓ Rapport financier
- ✓ Cotisations 2024
- ✓ Approbation des résolutions 1 à 4
- ✓ Rapport d'activité
- ✓ Rapport moral
- ✓ Approbation des résolution 5 à 6



La vie institutionnelle





PPR29 : le conseil d'administration



Hèle Beau de Kerguern
Présidente
06 25 69 16 31
hbeaudek@gmail.com



Jean-Pierre Breton
Vice-président (29 Nord)
02 98 79 60 85
breton.herlan@orange.fr



Servane de Thoré
Vice-présidente
02 98 93 80 13
06 81 28 50 48
servanedethore@wanadoo.fr



Alain le Pape
Vice-président (29 Sud)
02 98 82 64 36
alainlepape@orange.fr



Bénédicte de Solminihac
06 03 59 63 50
familledesolminihac@gmail.com



Bernard Fohanno
Secrétaire Général
01 39 53 01 81
06 60 70 73 03
bernard.fohanno@laposte.net



Jean-Yves Garrec
Secrétaire général adjoint
02 98 92 51 86
06 62 71 51 86
jygarrec@wanadoo.fr



Anne Collin
06 87 39 33 33
annequemere@yahoo.fr



Loïc Danguy des Deserts
06 22 51 12 96
loic.danguydesdeserts@wanadoo.fr



Olivier Clergeau
Trésorier
06 03 84 76 08
o.clergeau@outlook.com



Catherine Golden
Trésorière adjointe
06 95 33 66 49
02 98 06 68 45
golden4nantes@free.fr



Jean-Pierre Saliou
02 98 93 52 79
jp.saliou@wanadoo.fr



Luc Baley
06 50 42 06 69
lbaley@orange.fr



Antoine Desmiers de Ligouyer
Membre du bureau
06 25 44 60 07
antoine.desmiers@notaires.fr



Agnès Tanguy
06 80 48 11 60
agnes.tanguy@wanadoo.fr



Christian Girodet
06 83 64 52 85
christian@terres-atlantique.com



Renouvellement du tiers sortant



- 1 administrateur en fin de mandat
- **Servane de Thoré**

Mais il reste des places... REJOIGNEZ-NOUS !



Le conseil d'administration

- des Hommes et des Femmes de conviction
- des bénévoles élus : de l'investissement au Quotidien
- des expertises multiples au regard de notre action :
 - Propriétaires-bailleurs, propriétaires-exploitants, propriétaires anciens exploitants ...
 - des Personnes qualifiées
 - des Personnes ressources
- une parité à optimiser
6 femmes / 18 membres

Nécessité de renouveler les forces vives : les jeunes séniors et les PPR juniors sont les bienvenus !



Une gouvernance active

Réunions 2022 à 2023

7 mars 2022

23 juin 2022

7 septembre 2022

7 novembre 2022

Assemblée générale le 7 octobre 2022

Conseil d'administration :
minimum statutaire : 3 réunions / an

Réunions depuis 2023

6 mars 2023

12 juin 2023

4 septembre 2023

6 novembre 2023

Assemblée générale le 6 octobre 2023

Bureau : travail en continu par mail
et nombreuses réunions



Nous agissons pour vous !

**La vie
institutionnelle :
l'engagement d'un
conseil
d'Administration
libre et
indépendant**





Présentation des comptes





PPR 29 - les comptes 2022

	2022	2021	2020
RECETTES	29 190	21 871	18 809
Cotisations	24 516	21 858	18 629
Produits financiers	64	13	23
Produits exceptionnels	4 610	-	157
DEPENSES	25 132	21 018	15 326
Reversement Fed Nationale FNPPR	9 360	8 400	7 752
Loyer - Charges	1 106	953	901
Frais déplacement	3 852	1 300	1 120
Honoraires	2 184	4 726	1 200
Fournitures bureau; impression	2 038	1 640	1 136
Assurance	834	644	490
Mission-réception; CA; Bureau	473	403	850
Redevance Info; site internet	1 159	629	1 234
Frais AG	1 853	1 076	-
Frais bancaires; charges except.	260	4	7
frais postaux-Tel	2 015	1 244	635
RESULTAT	4 058	853	3 482

Une gestion rigoureuse :

- Aucune subvention
- Aucune indemnité pour le conseil d'administration à l'exception des frais de déplacement
- Aucun salarié : 18 bénévoles et un réseau mobilisé à vos côtés
- Des cotisations modestes au regard des services rendus



PPR 29 - cotisations 2024

Le Conseil d'Administration du 3 septembre 2023 a décidé de ne pas augmenter les cotisations pour les adhérents – de 30 ha.

Hausse modérée de 3 € pour les tranches au-delà de 30 ha.

Surface détenue	2024	2023
Jusqu'à 3 ha	54 €	54 €
4 à 30 ha	89 €	89 €
31 à 70 ha	112 €	109 €
71 à 110 ha	137 €	134 €
111 à 150 ha	157 €	154 €
au-delà de 150 ha	177 €	174 €
Sociétés commerciales et partenaires agréés (à partir de ...)	150 €	147 €





Une cotisation qui reste modeste comparée aux services proposés...

	2023	2022	2021
Jusqu'à 3 ha	54 €	52 €	52 €
De 4 à 30 ha	89 €	87 €	87 €
De 31 à 70 ha	109 €	107 €	107 €
De 71 à 110 ha	134 €	132 €	132 €
De 111 à 150 ha	154 €	152 €	152 €
Au-delà de 150 ha	174 €	172 €	172 €
Stés commerciales Et Partenaires agréés	À partir de 140 €	À partir de 140 €	À partir de 140 €

Assurance Responsabilité Civile arbres isolés incluse



Assurance Responsabilité Civile

Tout propriétaire est responsable de ses biens

- Contrat national : la présentation du contrat et la notice d'informations sont disponibles sur le site internet
- Courtier : ASCORA/Assureur : CHUBB
- Prime incluse dans la cotisation

Déclaration de l'exhaustivité des surfaces pour éviter en cas de sinistre toute remise en cause (totale ou partielle) pour fausse déclaration.

En cas d'indivision, chaque co-indivisaire doit adhérer pour être assuré.





Assurance RC Adhérents SDPPR29

Incluse dans votre cotisation

Objet : garantir l'adhérent contre les conséquences pécuniaires de la RC en sa qualité de propriétaire de terrains

La garantie s'applique notamment aux dommages causés par :

- L'assuré lui-même en tant que propriétaire adhérent du syndicat souscripteur
- Les arbres et plantations de la propriété, y compris les dommages aux lignes électriques, téléphoniques
- Les voies d'accès, y compris leurs accessoires: lampadaires, panneaux de signalisation
- Le matériel non automoteur utilisé pour les besoins du service
- Les fautes commises par le personnel chargé de l'entretien de la propriété
- Les animaux affectés à la garde de la propriété (chiens)

Attention : Pour pouvoir bénéficier de la RC en 2024, les cotisations au SDPPR29 doivent impérativement être réglées avant le 15/03/2024 (sauf pour les nouveaux adhérents)



Les sinistres

Evènement	Département	Date
Chute d'arbre	Saone et Loire	12/08/2019
Branche tombée sur caténaire de la SNCF	Loire-Atlantique	22/08/2019
Procédure de valorisation des terres	Finistère	05/02/2020
Chute arbre sur la route	Corrèze	20/04/2020
Arbre tombé sur des câbles Enedis	Gers	10/07/2020
Arbres tombés sur clôture du tiers	Eure	27/08/2020
Chute d'un arbre sur ligne tel	Finistère	15/01/2020
Chute d'arbre sur ligne électrique	Saone et Loire	25/09/2020
Arbre tombé sur la toiture du tiers	Vendée	09/11/2020
Arbre tombé sur le pont	Vendée	10/11/2020
Branche d'arbre tombée sur véhicule du tiers	Mayenne	26/11/2020
Arbre tombé sur le véhicule	Vendée	15/10/2020
Chute d'arbres sur poteaux téléphoniques	Ain	20/01/2021
Chute d'arbre sur vache et poteaux électrique	Loire	24/07/2021
Tempête	Haute-Savoie	13/07/2021
Chute de l'arbre sur une ferme voisine	Haute-Savoie	28/10/2021
Chute arbre sur toiture	Haute-Savoie	29/03/2022
Chutes d'arbres sur poteaux électriques	Indre	17/05/2022
Chute d'arbre sur les poteaux électriques	Ain	22/03/2022
Chute d'arbre sur la toiture du tiers	Ain	15/09/2022
Arbre tombe et cause dégâts chez 2 voisins	Loire-Atlantique	17/11/2022
Arbre cause dégâts chez voisin	Corrèze	26/11/2022





Rapport d'activité



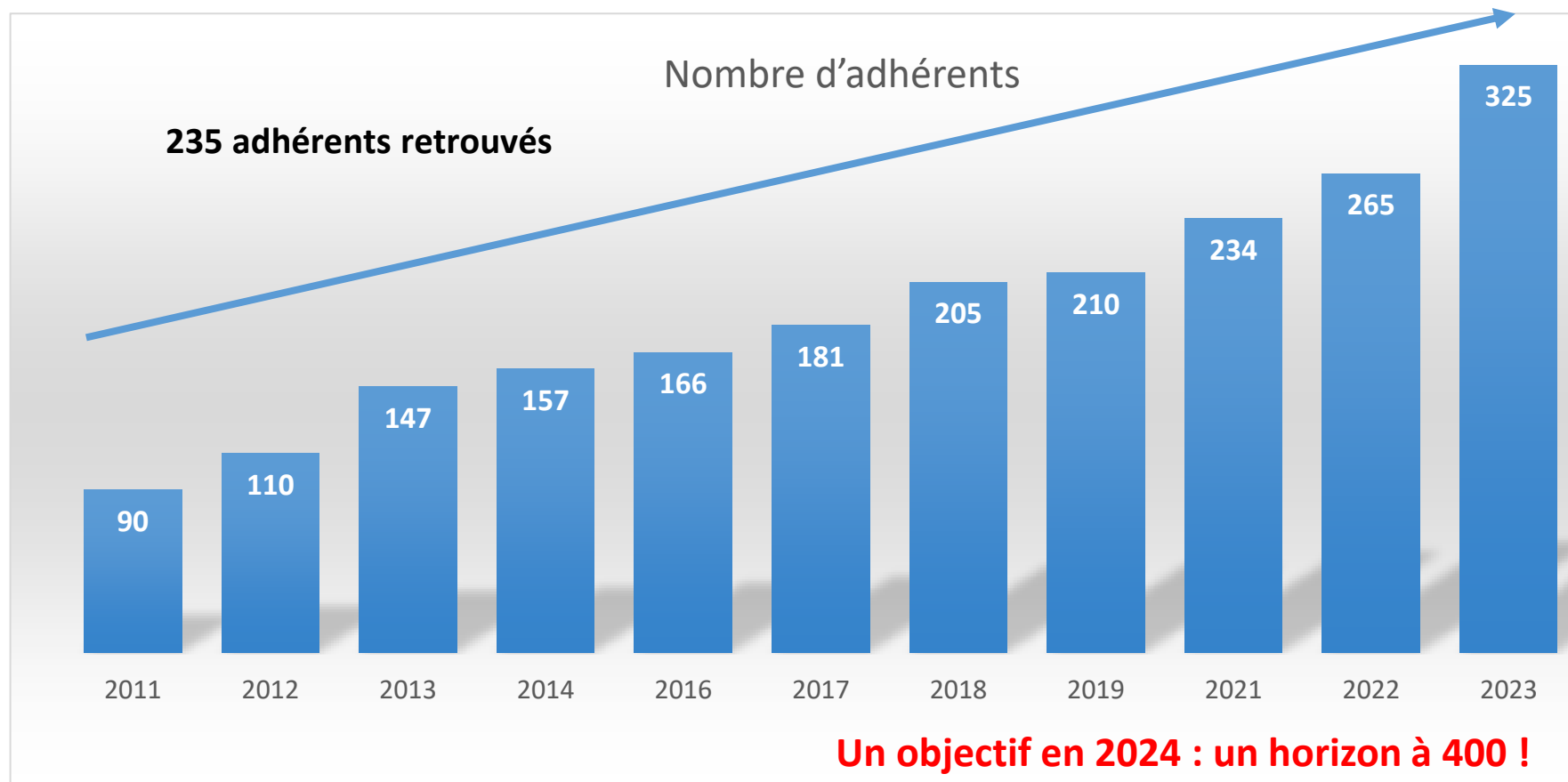
➤ Les adhérents

➤ A quoi servons-nous ?

- Un rôle d'information
- Un rôle de représentation



De nouveaux adhérents et une fidélisation durable : une nécessité dans le Finistère !

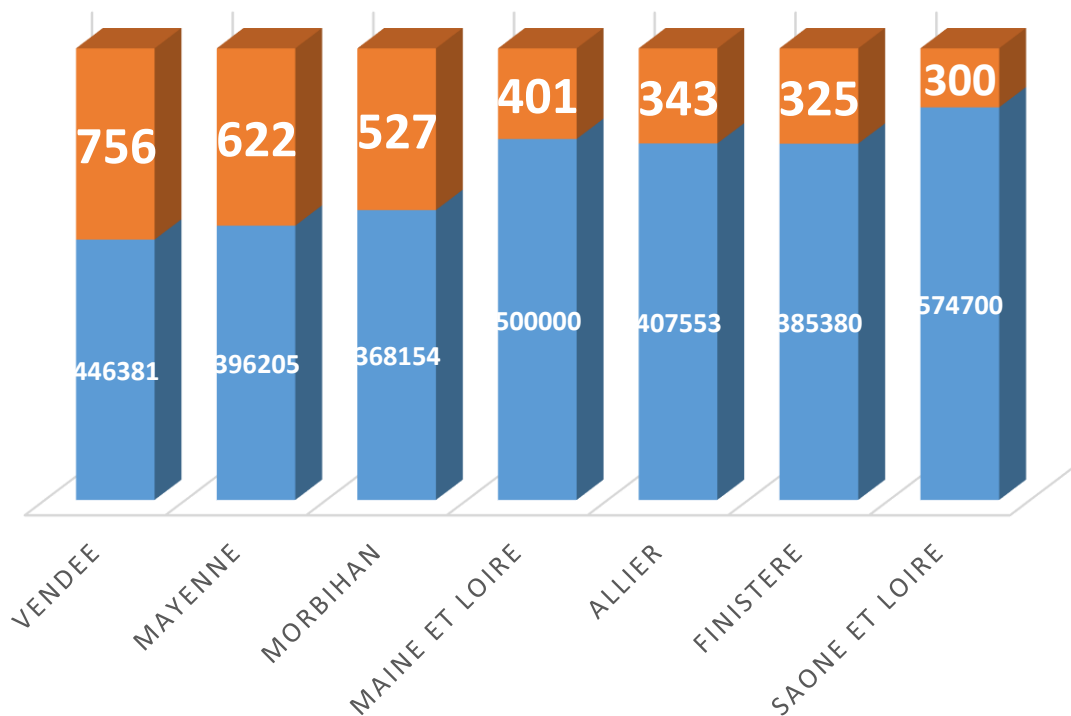




Mais toujours insuffisante ?

par rapport aux enjeux et opportunités de la prochaine décennie....

■ SAU / ha ■ Nombre d'adhérents



Dans le 29... A retenir

Nombre d'adhérents : Total : 325

Surface moyenne en propriété : 4 ha

SAU : 385 380 ha

PPR Potentiel : 96 000

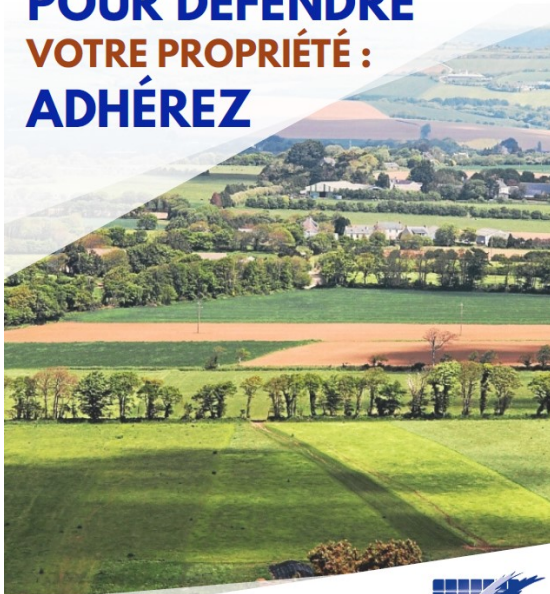
- ✓ **Une Adhésion de Conviction !**
- ✓ **Une adhésion Pro-Active !**
- ✓ **Une adhésion Participative !**

***Surface Agricole Utile



cet hiver, **PARRAINEZ** 2 nouveaux adhérents ... une **ADHESION** participative et de conviction !

**POUR DEFENDRE
VOTRE PROPRIÉTÉ :
ADHÉREZ**



**SYNDICAT DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE
RURALE DU FINISTÈRE**

02 98 52 48 28
www.propriete-rurale29.com



6 RAISONS D'ADHÉRER

- 1 LA PROPRIÉTÉ RURALE VOUS REPRÉSENTE**
dans les différentes commissions (SAFER, tribunaux paritaires, CDOA, CDPENAF...) dont les décisions ont des conséquences sur la gestion de votre propriété.
- 2 LA PROPRIÉTÉ RURALE VOUS DEFEND**
Elle est force de propositions et intervient auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et du gouvernement.
- 3 LA PROPRIÉTÉ RURALE VOUS CONSEILLE**
pour la gestion de vos biens ruraux (bail rural, fermage, transmission, PLU (I), fiscalité) avec l'appui de juristes spécialisés.
- 4 LA PROPRIÉTÉ RURALE VOUS INFORME**
Retrouvez dans notre revue tous les deux mois l'actualité centrée sur la vie rurale.
- 5 LA PROPRIÉTÉ RURALE VOUS AIDE**
N'hésitez pas à nous contacter : un conseil préalable permet souvent d'éviter une procédure coûteuse et hasardeuse.
- 6 LA PROPRIÉTÉ RURALE VOUS PROPOSE**
les actions à mener pour la préservation, la gestion, l'innovation et la transmission de votre patrimoine rural

L'adhère à la
PPR 29

Je m'abonne à
la REVUE



Nous agissons pour vous !





Fermage : comment se calcule l'indice ?

- **Composition de l'indice national des fermages :**
 - 60% de l'évolution du RBEA/ha constaté sur les 5 dernières années
 - 40% de l'évolution du PIB

- **Détails du calcul de l'évolution du RBEA :**
 - Echantillon de 70 000 exploitations sur un total d'environ 500 000
 - Moyenne mobile lissée sur 5 ans



Fermage : un indice national en hausse en 2023 : + 5,63 %

Mais une hausse insuffisante et en décalage par rapport à :

- Un contexte de pression foncière qui s'accroît dans de nombreux secteurs géographiques du Finistère
- **Un consensus très courant entre le bailleur et le preneur pour des prix pratiqués bien au-delà des maximas**
- Des prix de location en France et en Europe très à la hausse !



Fermage 2023

**Votre adhésion
de conviction et participative
commence par des valeurs
locatives négociées à la
hauteur :**

- du contexte
- de l'attractivité du foncier finistérien
- des enjeux

Contact :
ppr.finistere@gmail.com

Point / ha	Catégorie	Prix mini-maxi par catégorie (€/ha)
94 points 80 points	Première catégorie Maximum Minimum	223,80 190,44
80 points 60 points	deuxième catégorie Maximum Minimum	187,93 142,78
60 points 40 points	Troisième catégorie Maximum Minimum	140,28 95,30
40 points 20 points	quatrième catégorie Maximum Minimum	92,79 47,64
19 points 3 points	Cinquième catégorie Maximum Minimum	45,26 7,15

N'oubliez pas l'ETAT des LIEUX ! Et indiquez dans le bail rural la catégorie (1 à 5) retenue d'un commun accord

Le FONCIER RURAL : la RESSOURCE d'AVENIR pour la transition climatique, l'Autonomie Energétique et Alimentaire !



Terres Agricoles : Valeurs locatives dans le Finistère

Pour les terres supportant des cultures spécialisées ou pérennes

Majoration possible de 100%

Article 6 – Cultures spécialisées et / ou pérennes

Pour les terres supportant les cultures :

- sous abri,
- légumières y compris de pommes de terre,
- de vergers fruitiers y compris de fruits à coque,
- de petits fruits,
- de pépinières y compris de sapins de Noël,
- de plantes aromatiques et médicinales,
- de miscanthus,
- de houblon,
- de vigne,
- de cultures horticoles, maraîchères, florales,

et dont la production de légumes destinés à la vente en frais, de fruits, de fleurs, de plantes d'ornements ou de bulbes à fleurs constitue l'objet principal, la valeur locative est susceptible d'être majorée sans que cette majoration n'ait pour effet de porter cette valeur au-delà du double des bases retenues pour la polyculture.

En cas d'équipements spéciaux tels qu'installation d'irrigation, chassis mobiles, serres..., il peut être appliqué des majorations qui seront fonction des équipements loués.

Pour les Baux à long terme de 18 ans ou 25 ans

Majoration possible + 12%



Les fondamentaux du calcul du Fermage

Gérer au mieux vos immeubles fonciers en calculant le loyer et les quote-part de taxe foncière, actualiser et rédiger l'appel de fermage à l'échéance selon les conditions du bail, les prix du marché observé localement et l'arrêté préfectoral en vigueur. Attention, pour tout bail venant à renouvellement après le 1^{er} octobre 2010, une majoration de 10% du prix du loyer peut être applicable.

Location 2023 terres Agricoles

« Terres de Saint Michel 29380 BANNALEC »

Bail rural notarié à long terme du 29/09/2011 – durée 25 ans – échéance 28/09/2036

- par Mr et Mme Franchik Douarmad, bailleur keroter 29380 Bannalec
- à Mr Jos le Dantec, preneur le menhir 29380 Bannalec (lait, céréales, légumes, conserves)

1. Désignation des parcelles de terres louées à Bannalec

Section	Contenance	Catégorie	Désignation
A210	1 48 11	1	Prairie permanente
A213	2 44 29	2	Terre labourable et épandable
A215	4 21 89	1	Terre labourable et épandable
A224	6 00 07	2	Terre labourable et épandable

Soit sous total de 15ha 48a 12ca

2. Période du 29 septembre 2022 au 28 septembre 2023

Loyer annuel du 29/09/2022 *ancien indice 110,26* **3 076,08 €**
 Variation pour la période 2022/2023 *nouvel indice 116,46* **+ 173,18 €**
Soit variation +5,65%

Loyer du 29/09/2023 **3 249,26€**
 Soit 209,90€/ha

Provision part taxe foncière 2023 **390,00€**
Quote part prévue au bail 70% à la charge du preneur

50% Cotisations chambre d'agriculture * revenu cadastral parcelles désignées au bail/base globale
 revenu cadastral rôle taxe foncière + 8% frais de confection rôle

70% cotisations communales et intercommunales (-base exonération communale parcelles désignées au bail *1,25% * revenu cadastral parcelles désignées au bail / base globale revenu cadastral rôle taxe foncière 3% frais de confection rôle

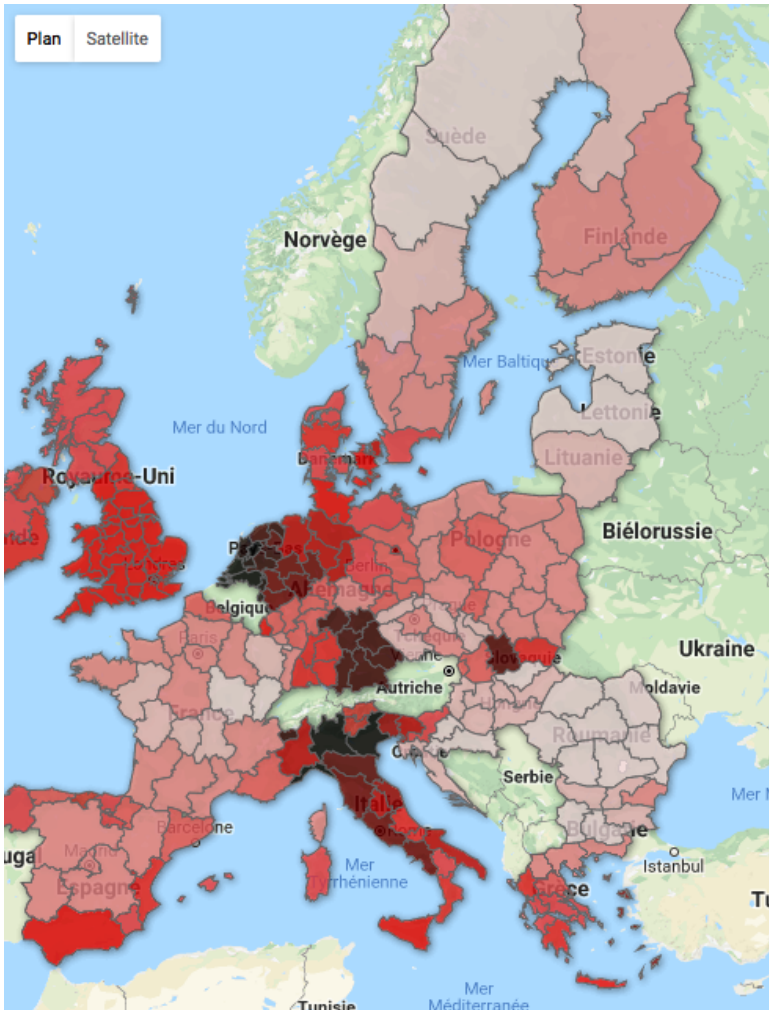
Soit échéance annuelle au 29/09/2023 **3 639,26€**
 À terme échu



Le prix des TERRES libres à la vente dans le FINISTERE - 2022

Finistère	Dominante	Mini	Maxi
LITTORAL BRETON NORD	7 810	2 570	14 870
POURTOUR RADE DE BREST, PENEPLAINE BRETONNE NORD	6 030	1 930	11 260
BASSIN DE CHATEAULIN	4 750	1 660	8 000
PENEPLAINE BRETONNE SUD	4 500	1 840	9 990
MONTS D'ARREE	3 170	1 200	6 610

Tendance très nettement à la HAUSSE selon les secteurs en 2023



Le prix des TERRES en EUROPE le grand écart européen !

- Le prix des terres en Europe est > 25 000€
- à 6 500 € l'ha, la Terre française est moins chère que dans certains pays de l'Est comme la Pologne (9 100€/ha) ou la Slovaquie (12 000€/ha)
- à 65 000 € l'ha, les Pays Bas occupent la 1ère place du podium devant l'Italie (exception région de Ligurie, en moyenne 108 000€/ha) et le Luxembourg ...
- En 5 ans, le prix des terres a triplé en République Tchèque et doublé en Hongrie et pour trois Pays Baltes ...



Le prix des terres en Europe le grand écart européen !

POURQUOI de tels ÉCARTS ? Le prix des Terres dépend de facteurs :

- **INTERNATIONAUX** comme le contexte géopolitique, la transition climatique, l'autonomie énergétique et alimentaire...
- **NATIONAUX** comme la législation en vigueur, les politiques publiques et les acteurs chargés de la régulation ...
- **REGIONAUX** comme le climat, les ressources hydriques, la proximité des réseaux ...
- **LOCAUX** comme la qualité des sols, la pente, le drainage, les zonages environnementaux et le contexte de **PRESSION FONCIERE** du marché, de la concurrence et de la multiplicité des Acteurs demandeurs assurant le portage du foncier (acteurs privés, sociétés financières, acteurs publics : communes, collectivités territoriales - conseil General, Conservatoire du Littoral - Associations...)

Au regard de tels écarts et du contexte,

LE FONCIER en FRANCE est une VALEUR SÛRE et de plus en plus convoitée!!!

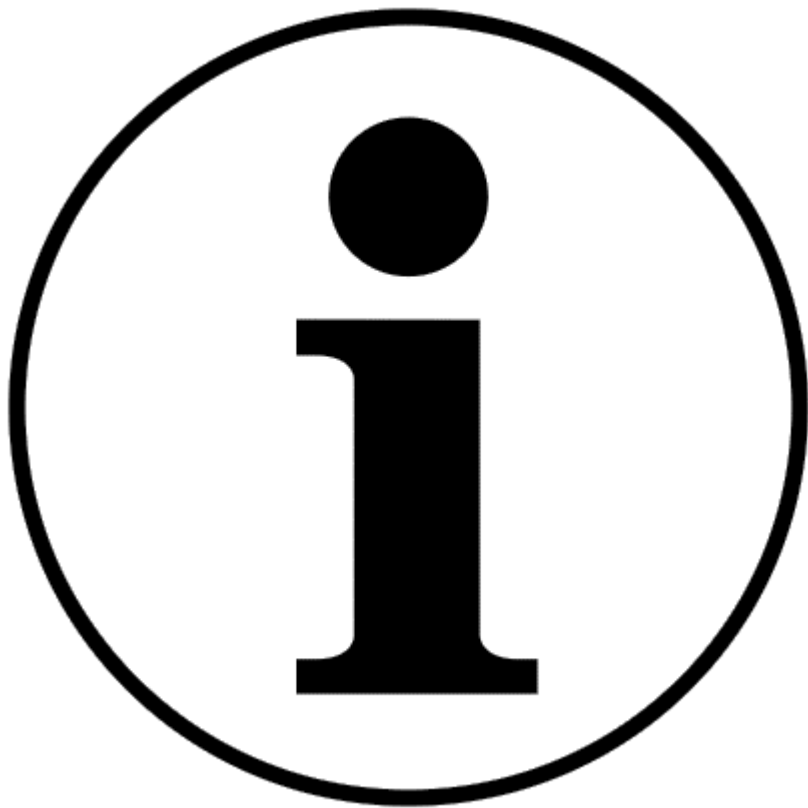


A quoi servons-nous ?





Nous agissons pour vous !



**Un rôle
d'information**



Revue FNPPR « La propriété privée rurale » :

Dédiée aux propriétaires ruraux
pour :

**GERER, PRESERVER,
INNOVER,
TRANSMETTRE**

S'informer et se former





La revue : Gérer, Valoriser et Transmettre

GÉRER, VALORISER ET TRANSMETTRE DANS LE MONDE RURAL

LA PROPRIÉTÉ privée rurale

476 - MARS-JUIN 2023

FNPPR

L'avenir impose une modernisation du fonctionnement du monde agricole

ENTRETIEN : Pierre Dubreuil, directeur général de l'OFB

TRAVAIL DE LA TERRE : L'intérêt du pacte Dutreil

AVANT CONTRAT : la promesse vaut bail

GÉRER, VALORISER ET TRANSMETTRE DANS LE MONDE RURAL

LA PROPRIÉTÉ privée rurale

475 - MARS-JUIN 2023

ELECTIONS REGIONALES ET MUNICIPALES LOCALES

Faire entendre la voix de la ruralité

PROPRIÉTAIRES... d'un bien d'intérêt général

RÉDUIRE ses impôts grâce aux charges déductibles

MARQUE DE CONSTANCE Tolérer pour subsister

GÉRER, VALORISER ET TRANSMETTRE DANS LE MONDE RURAL

LA PROPRIÉTÉ privée rurale

474 - JUILLET-AOÛT 2023

FONDER

La proposition de loi Sempastous ou l'accaparement des prérogatives entre les mains de la Safer

LE BEE MOUSSE Les moulins, véritable civilisation de la rivière

TRAVAIL D'INVESTISSEMENT L'accession des constructions réalisées par le preneur

PROTECTION JURIDIQUE Au soutien de la personne vulnérable



La parole à ...

LA PAROLE À...



Christophe Demonceau, président de l'UNPI

La propriété, c'est la liberté

Cette valeur constitutionnelle doit être protégée. Si nos associations de propriétaires n'y veillent point, qui pour s'attarder à la tâche ? Veillons à préserver cet acquis de la Révolution française, et rappelons-nous de sa première devise : Liberté, Egalité, Propriété (privée).

Les syndicats de propriétaires y veillent depuis plus d'un siècle !

La culture de soi libère et un système féodal devient captif à son tour. Il ne faut pas oublier aujourd'hui ni la propriété en elle-même, ni les pays, et encore moins. Nous sommes de ceux qui défendons cette philosophie anti-féodal et l'état des mentalités qui nous a permis d'être ce que nous sommes aujourd'hui. C'est un cadre de liberté, un maillage et un dévouable. Il nous faut protéger notre liberté.

Des milliers d'engrais, soit les avertissements, soit les déclarations de la loi ont été et le seront encore sous l'égide du châtiment révolutionnaire. Nous sommes en généralistes, en passant par les administrations et les tribunaux.

La propriété, c'est préparer l'avenir

Devenir propriétaire est possible aujourd'hui. Les investisseurs ont peur d'acheter sans savoir, ce qui est légitime à cet égard, mais les moyens de transmission sont nombreux. L'achat de terrain est souvent l'acte dérivé le plus sûr. La propriété est un investissement à long terme, mais elle est aussi un moyen de transmission de la richesse. Elle est un investissement à long terme, mais elle est aussi un moyen de transmission de la richesse.

La propriété, c'est des contraintes fortes

Une fois la propriété, on la libère, mais on ne peut pas tout faire. On ne peut pas tout faire. On ne peut pas tout faire. On ne peut pas tout faire. On ne peut pas tout faire.

10 - La Propriété privée - Juin 2012

LA PAROLE À...



Antoine d'Amécourt, président de Françoise

Propriétaires... d'un bien d'intérêt général

La propriété rurale et la propriété forestière partagent de nombreux points communs. Et notamment celui de posséder des biens (terres, forêts, points d'eau...) qui rendent des services à la société et à la planète. Aujourd'hui, propriétaires forestiers et ruraux doivent pouvoir se montrer unis pour promouvoir une vision commune de la nature au service de l'homme.

Propriétaires forestiers et ruraux ont en commun de posséder des biens (terres, forêts, points d'eau...) qui rendent des services à la société et à la planète. Aujourd'hui, propriétaires forestiers et ruraux doivent pouvoir se montrer unis pour promouvoir une vision commune de la nature au service de l'homme.

Un bien d'intérêt général est un bien qui est utile à la société et qui est partagé par tous. Les biens d'intérêt général sont des biens qui sont utiles à la société et qui sont partagés par tous. Les biens d'intérêt général sont des biens qui sont utiles à la société et qui sont partagés par tous.

10 - La Propriété privée - Juin 2012

LA PAROLE À...



Philippe Courmain, expert forestier

Boisement de terres agricoles : de nouvelles opportunités pour les propriétaires

Les propriétaires de biens ruraux ont majoritairement tendance à ne pas vouloir renouer les haies agricoles sur les terres. Les raisons sont multiples. Dès lors, la question de la conversion de tout ou partie des terres en parcelles forestières devient légitime.

Le boisement de terres agricoles est une opportunité pour les propriétaires de biens ruraux. Il permet de renouer les haies, de créer de nouvelles parcelles forestières, et de bénéficier de nombreux avantages fiscaux et sociaux.

10 - La Propriété privée - Juin 2012



Au cœur de nos régions ...

LA PROPRIÉTÉ privée rurale

● AU CŒUR DE NOS RÉGIONS

La famille Hennequart produit l'un des plus jolis caviars en France. Christophe Hoy, chef de deux étoiles

UN GRAIN D'OR NOIR
AU PAYS DU GIBIER

Comme pour ses chasses, la Sologne est aussi terre de pêche. La famille Hennequart y a établi une pisciculture à la fin des années 1960. Aujourd'hui, le domaine du Grand Cerneant produit chaque année trois tonnes d'un caviar apprécié des plus grands chefs.

Dans une domaine de l'est de la Sologne, Patrick et Sylvain Hennequart ont repris en 1960 l'activité de pisciculture de leur père. Ils ont ainsi créé une pisciculture de 170 hectares, à l'époque la plus grande de France. Ils ont également développé une activité de chasse et de pêche. Le domaine du Grand Cerneant produit chaque année trois tonnes d'un caviar apprécié des plus grands chefs.

La propriété privée rurale N°141 - 28

● AU CŒUR DE NOS RÉGIONS

Le premier concours international de labours a été organisé à Gally en 1920.

LES FERMES DE GALLY

ROYALE DIVERSIFICATION

Héritiers de trois générations d'agriculteurs passionnés d'innovation, Dominique et Xavier Laurent sont à la tête de l'entreprise agricole la plus diversifiée de France.

«**T**rois générations de fermiers ont travaillé sur ce terrain. Le premier concours international de labours a été organisé à Gally en 1920. Aujourd'hui, Dominique et Xavier Laurent sont à la tête de l'entreprise agricole la plus diversifiée de France. Ils ont développé une activité de culture de légumes, de production de viande et de produits laitiers. Ils ont également développé une activité de tourisme rural et de vente directe.

La propriété privée rurale N°142 - 28

● AU CŒUR DE NOS RÉGIONS

GRANGE 21 : UNE SACRÉE ENTREPRISE

Afin de préserver la survie de sa communauté, l'abbaye de Boulaire de Boulaire s'est lancée dans une grande transformation de son exploitation agricole. Baptisée Grange 21, celle-ci doit permettre au convent de vivre de sa production tout en continuant à ouvrir aux autres.

Il y a 1100 ans, l'abbaye de Boulaire vivait de son exploitation agricole et de son activité de culture. Mais cette activité n'était pas suffisante pour assurer la survie de la communauté. C'est pourquoi, en 1948, le convent a lancé une grande transformation de son exploitation agricole. Baptisée Grange 21, celle-ci doit permettre au convent de vivre de sa production tout en continuant à ouvrir aux autres.

La propriété privée rurale N°143 - 28



Un abonnement à prix modéré : 6 numéros **49 €**



LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE est une source d'informations pratiques et d'idées pour mieux gérer et investir sur sa propriété.

**S'ABONNER A
LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE RURALE.**

c'est : être informé, être aidé à valoriser,
à gérer et à transmettre sa propriété rurale

6 numéros
dont 1 N° spécial prix du foncier

CÉDÉ, VA, JOURNAL D'ÉCONOMIE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

LA PROPRIÉTÉ privée rurale

ABONNEZ-VOUS !

*Recevez l'information indispensable pour la gestion de
votre patrimoine rural*

Je m'abonne pour un an au tarif de : 76 €,

Je suis adhérent au Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de _____ et je m'abonne pour un an au tarif préférentiel de 49 €

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de La Propriété Privée Rurale SARL

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____

TEL _____

COURRIEL _____

A recevoir à :
La Propriété Privée Rurale • 31 rue de Tournai, 75006 Paris
• TEL : 01 56 81 31 00 • Courriel : couv@propriete-rurale.com
• Site : www.propriete-rurale.com

Tarifs valables jusqu'au 31 décembre 2023 Prix TTC - TVA à 2,10 %. Étranger, nous consulter





Site Internet : www.propriete-rurale29.com

- Un site internet enrichi régulièrement de nouvelles informations (articles de presse, documents juridiques...)

Newsletter

- 6 par an
- Envoi uniquement par mail



Communiquez-nous les adresses de vos proches et jeunes générations : ppr.finistere@gmail.com



Rejoignez la Fédération Nationale sur les réseaux sociaux



LinkedIn®



Les réseaux sociaux : quelques exemples





Les réseaux sociaux : quelques exemples



➤ Réseau « professionnel »

➤ Se rendre visible auprès d'une communauté professionnelle et permettre à d'autres membres en recherche de nos compétences de nous contacter, pour un emploi, une mission ou une offre de service



Actualités jurisprudentielles

Documentations

JURIDIQUE

[Notice d'informations Assurance Responsabilité civile adhérent](#)
[Conditions particulières Assurance Responsabilité civile adhérent](#)

[Les statuts du SDPRR29](#)

Nous remercions chaleureusement les cabinets d'Avocats du grand ouest qui alimentent régulièrement nos rubriques et notre actualité juridique !





Nous agissons pour vous !



**Un rôle de
représentation**



Représentation dans les instances locales

- **Chambre d'agriculture : Election 2025**
- TPBR : désignation des assesseurs en 2024
- CDOA
- CDPENAF
- Comité technique SAFER BRETAGNE
- CCPBR, désignation des membres en 2024
- CDAF
- CRB (régional)
- SAGE et CLE
- Les autres organismes...



Mais...





Commission Consultative paritaire des Baux Ruraux

- Désignation à prévoir en 2024
- Se réunit régulièrement mais notamment tous les 6 ans (arrêté préfectoral de janvier 2018).
- Donne son avis sur la grille de rémunération des terres et bâtiments en fonction de leurs catégories
- Le président du syndicat est membre d droit sans pouvoir voter

Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux :

- Litiges entre bailleurs et preneurs principalement sur le statut du fermage
- pas d'appel possible pour les litiges < 4000€

Tribunaux paritaires des baux ruraux	Titulaires	Suppléants
BREST	Christian Desmiers	Pierre Quellec
	Luc Baley	Michel Sanquer
MORLAIX	Jean-Pierre Breton	François Quéré
	Jean-Pierre Saliou	Yves Manach
QUIMPER	Alain le CAM	Hélène Beau de K
	Jean-Yves MIOSSEC	Agnès Tanguy

Désignation des Assesseurs en 2024



CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)

cette commission donne son avis ou valide la conformité des changements de destination dans le cadre des réglementations d'urbanisme qui concernent la propriété rurale

- Représentant : Catherine Golden (Titulaire)
- Représentant : Alain le Pape (Suppléant)

CDOA (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture)

- Représentant Economie : Servane de Thoré
- Représentant Structure : Jean-Yves Garrec

CDAF (Commission Départementale d'Aménagement Foncier)

Cette commission donne son avis et ou valide les échanges parcellaires, les opérations d'aménagements fonciers (grands ouvrages), et les procédures autoritaires, individuelles ou collectives de remise aux valeurs des friches.

- Représentant : Servane de Thoré
- Représentant : Hélène Beau de Kerguern

CLE (Comité Local de l'Eau)



SAFER

- **Votre syndicat a un représentant au comité technique du 29 : Hélène Beau de Kerguern et un suppléant : Alain le Pape**
- **Votre syndicat a participé à de nombreux comités techniques et AG en 2022**
- **L'avis du CT donne une orientation, l'avis du comité directeur est décisionnaire**

- **S'informer et faire valoir notre point de vue lors des préemptions, lors des préemptions en révision de prix (avis des commissaires du gouvernement : finances et économie), lors des rétrocessions des terres selon les objectifs affichés, s'assurer de la cohérence, de la durabilité et de viabilité des projets d'installation...**

- **Le cahier des charges : quelle publicité, qui et quelle évaluation, quelles sanctions ?**

- **En pratique, lorsque l'on évoque les mutations en milieu rural, les missions de cette Institution, sont-elles réellement d'INTÉRÊT GÉNÉRAL ? Le statut de SA et le financement des SAFER dont les ressources proviennent principalement des commissions dégagées à l'occasion de leurs actions foncières sont-ils pertinents et efficaces pour l'Agriculture bretonne ??**

- **Des propositions : un représentant PPR au sein des comités directeurs et beaucoup d'autres...**



Nous agissons pour vous ? **Au niveau Régional**

Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Finistère

ACCUEIL · LE CONSEIL · LES REPRÉSENTANTS · DOCUMENTATIONS · CONTACT

FRPPR Bretagne
Fédération Régionale de la Propriété Privée Rurale de Bretagne

La région Bretagne réunit les quatre départements d'Ille et Vilaine, des Côtes d'Armor, du Morbihan et du Finistère.

Elle se caractérise par une surface agricole utile de 1 630 536 ha, un potentiel de 270 000 propriétaires et 34 447 exploitations agricoles.

Dans un contexte de crise et de transition, de fortes pressions foncières et écologiques, la FRPPR Bretagne a pour objectif d'informer, de représenter, de défendre et de mobiliser durablement les propriétaires ruraux bretons.

FRPPR Bretagne
frppr.bretagne@gmail.com
BP 41017 29051 Quimper cedex 9
Présidente, **Hélène Beau de Kerguern**
Port 06 28 68 16 31 - hbeau@frppr.fr

SOPPR22
Président, Mr Yves de Castel
yves.decastel@iberlyst.fr

SOPPR29
Présidente, Mme Hélène Beau de Kerguern
hbeau@frppr.fr

SOPPR35
Président, Mr Jean-Louis Bernard
jean-louis.bernard@frppr.fr

SOPPR56
Président, Mr Patrick de Kerzavet
pk56@frppr.fr

NOTRE ACTUALITÉ
Les JA Bretagne vous remercient ! 13 avril 2018

Extrait de la revue n°481 : "La parole à Claudd Bertrand" 13 avril 2018

Extrait de la revue 459 : "SAFER" information préalable ou notification ? 13 mars 2018

Extrait de la revue 408 : "Corlette des structures : il y a toujours un prioritaire" 13 mars 2018

Rapport moral de l'AG du 13 octobre 2017
9 novembre 2017

N'hésitez plus, rejoignez-nous !

ADHÉRER
En téléchargement



- *Chambre régionale d'Agriculture :*
Servane de Thoré
Jacques de Farcy
- *Fédération Régionale de la PPR :*
Hélène Beau de Kerguern



Nous agissons pour vous ? **Au niveau national**



FNPPR

*Un représentant au conseil
d'administration :*

Hélène Beau de Kerguern

Représentant la Région Bretagne

*Vice-présidente déléguée auprès
du Président National*



FÉDÉRATION
NATIONALE
de la PROPRIÉTÉ
PRIVÉE
RURALE



« Imaginons ensemble
Une nouvelle ruralité »



Président
Bruno Keller
06 07 16 51 83
bkeller71430@gmail.com



Le conseil d'administration national



Vice-présidente
Hélène Beau de Kerguern
06 25 69 16 31
hbeaudek@gmail.com



Vice-président
Hugues de la Celle
06 07 36 20 94
h.delacelle@gmail.com



Vice-président
Olivier de Schonen
06 82 83 13 65
olivier.deschonen@orange.fr



Vice-président
Bertrand Trepo
06 80 85 53 92
btrepo@yahoo.fr

Départements

Yann de la Sabloniere	sabloniere@wanadoo.fr	36	Hervé de Monvillier	herve.de-monvillier@wanadoo.fr	86
Marc Villemain	marc.villemain57@gmail.com	85	Lilian Barrie	lilian.barrie@gmail.com	12
Elsabeth de Vigneral	chabotvigneral@yahoo.fr	75	Jacques de Loisy	jdeloisy@hotmail.fr	21
Veronique Kemlin	vkemlin@dxsarl.fr	42	Damien Hyest	damienhyst@gmail.com	27
Xavier Ferry	xavferry@dub.fr	02	Frederic de Cambourg	frederic.decambourg@gmail.com	44
Stephen de Reilhac	stephen.reilhac@wanadoo.fr	03	Georges de Romemont	georges.deromemont@gmail.com	54
Hélène de Guebriant	guebriant@wanadoo.fr	53	Olivier de Clock	olivier.dedclock@hotmail.fr	
Loïc de Coniac	ldeconiac@gmail.com	50	Bénigne de Drouas	bdedrouas@orange.fr	
Annie Laulan	alaulan@aol.com	33	Benoit du Passage	dupassagebenoit@gmail.com	
Patrick de Pérignon	deperignonp@aol.com	31	Charles d'Ormesson	charles@cabinetdormesson.com	
Albert Lebrun	aaLebrun@wanadoo.fr	62			





Nous agissons pour vous !



Un rôle de propositions



Le lobbying politique : pour la reconnaissance du rôle du propriétaire investisseur, rôle incontournable dans le monde rural

Pacte Loi d'Orientation et d'Avenir agricole (PLOA) : groupes de travail national
Installation et transmission
Olivier de SCHONEN

Projet de loi Terlier (statut du fermage)
Réintégré dans la PLOA ?
Olivier de SCHONEN & Bruno KELLER

Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CESO)
Bruno KELLER

Loi sur l'enrillagement
Discussions en cours avec Fransylva sur la rétroactivité

Groupe d'échange sur le foncier (SAFER)
Bruno KELLER

PLOA au niveau régional
Qui est représentant ?

Comité national de suivi du plan stratégique national
Réponse du ministre : CESO

Mission d'information sur la gestion durable de l'eau
Contact à prendre

Mission de conseil et d'expertise sur les haies
Audition par le CGAAER
Hugues de LA CELLE

Lancement d'un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires
En cours de convocation

Discussions sur les décrets d'applications de la loi d'énergies renouvelables
Olivier de SCHONEN & Bruno KELLER

Fonds de portage du foncier (SAFER + Crédit Agricole + ...)
Olivier de SCHONEN & Bruno KELLER



Les actions à venir de la Fédération



Logo de la Fédération



Séminaire
thématique par
visioconférence



Aide aux
départements dans
leur politique de
communication (site
internet, etc.)



Développement du
groupe des jeunes



Congrès national





les PPR Juniors Entrepreneurs et Gestionnaires ...

Au cœur de notre région Bretagne...

**MOBILISEZ vos Jeunes
Générationes ... !**

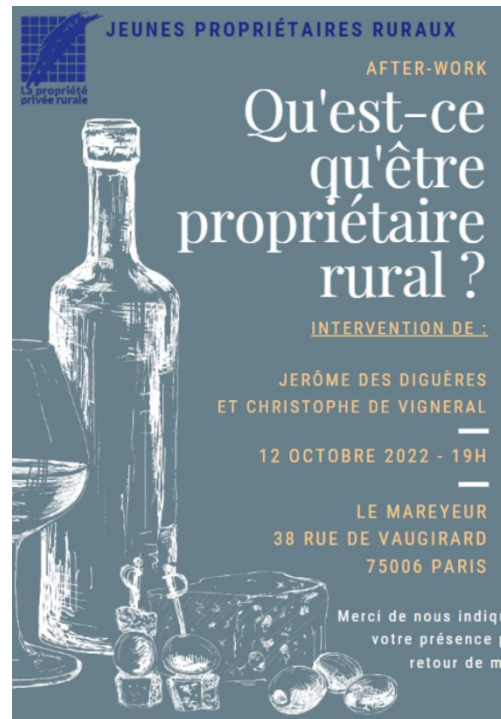
**Projets d'installations,
Junior entreprises,**

**Startup, incubateurs de
projets innovants,**

**Gestionnaires de propriétés
rurales ...**

**Les PPR Junior sont la clé de
voûte du renouvellement**

de nos forces vives ... !



OSEZ PARTAGER avec les Groupes JUNIOR de nos PARTENAIRES du Patrimoine rural, de l'Agriculture, de l'Agronomie, de la Forêt, de la Chasse, de la Pêche, des Demeures Historiques, de la Botanique, des YoungLandowners Européens (ELO) ...

COMMUNIQUEZ en Réseaux :
« Le Foncier rural est la clé de voûte de la création, de la gestion, de la préservation et de la transmission de vos Entreprises ... »

L'invitation ci-contre vous est destinée !!

Inscription : jp@propriete-rurale.com

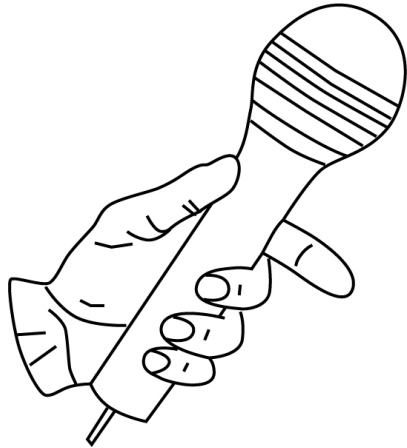


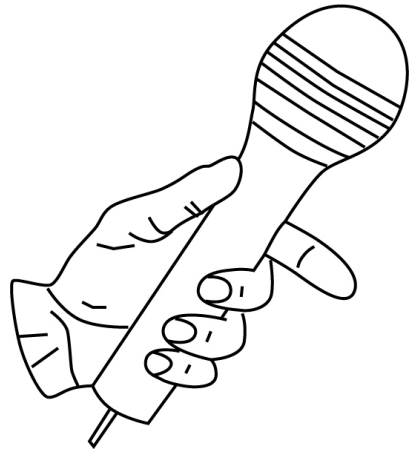
- After-work le 26 avril sur le thème du contrôle des structures et intervention d'un propriétaire exploitant d'une châtaigneraie
- After-work le 7 juin sur le thème "Photovoltaïque: un avenir pour la Propriété Privée rurale ?"
- Sortie forestière et agricole le 23 septembre organisée conjointement avec Forêt Sphère, le groupe des jeunes forestiers

Les derniers événements du groupe des jeunes



Questions/débat avec la salle





RAPPORT MORAL



Hélène Beau de Kerguern
Présidente du SDPPR29



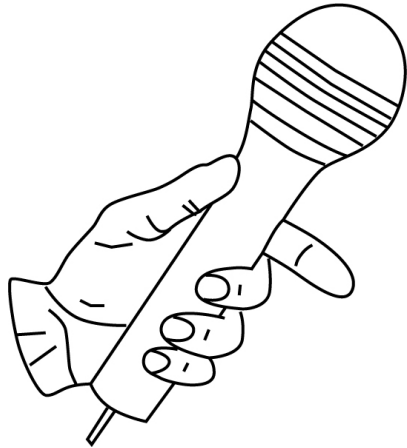
La stratégie nationale Biodiversité 2030



Intervention de
Mr Guillaume Hoeffler
DDTM29, chef de service Eau et Biodiversité



Questions/débat avec la salle





Stratégie nationale BIODIVERSITÉ 2030

« Vivre en harmonie avec la nature »

Document pour la consultation des instances - juillet 2023


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER
DE PRESSE

Pour une Stratégie nationale BIODIVERSITÉ 2030

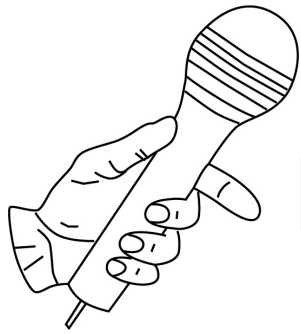
Juillet 2023


FRANCE
NATION
VERTE


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour des fiches mesures de la stratégie nationale biodiversité 2030

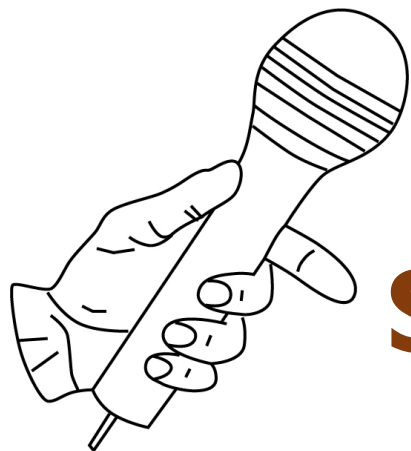
la consultation des instances - juillet 2023



Intervention de **Mr Bertrand Rayssiguier** *Fransylva*



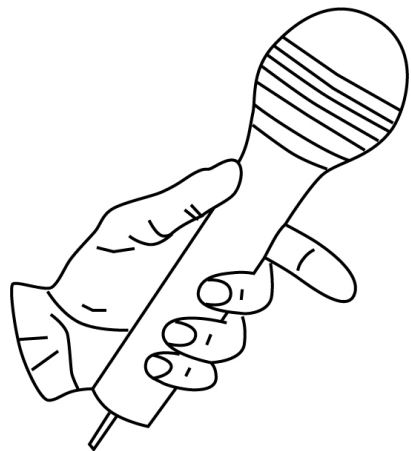
**La forêt : premier levier foncier
pour éliminer le CO2**



Intervention de **Servane de Thoré**



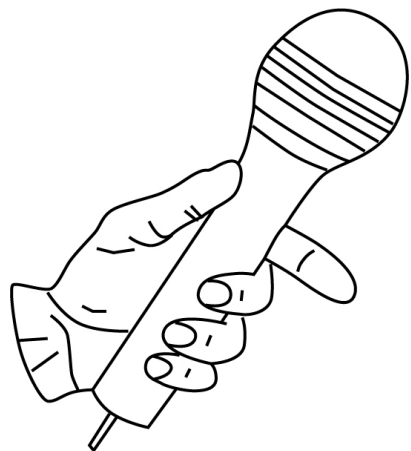
**Quelle ressource en eau en BZH ?
Quels enjeux pour la PPR?**



Intervention de **Daniel Autret**



*Président de la Fédération
des chasseurs*



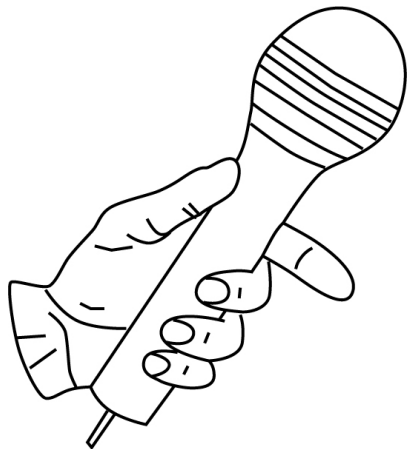
Intervention d'Henri Billon



L'objectif « ZAN, Zéro Artificialisation Nette » et le potentiel des propriétés rurales



Questions/débat avec la salle





Assemblée Générale

Châteaulin, le 6 octobre 2023



**MERCI à TOUS de votre
CONFIANCE
et de votre PARTICIPATION**

Nous vous témoignons notre reconnaissance et remercions chaleureusement nos intervenants ainsi que l'ensemble de nos partenaires de leur contribution active à la réussite de l'assemblée générale 2023.

Le conseil d'administration de la PPR29



ACCUEIL DES NOUVEAUX ADHERENTS



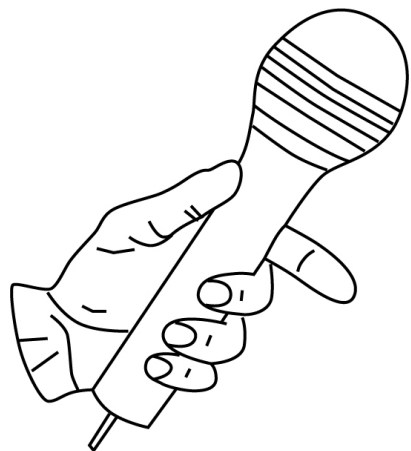
2022 / 2023



ACCUEIL DES NOUVEAUX PARTENAIRES



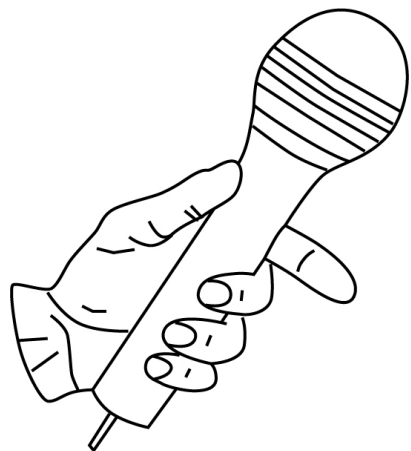
2022 / 2023



Intervention d' Yves Negrel



« Les friches, landes et courtils : une ressource d'avenir en perspective ! »



Ateliers PPR et conclusion





Assemblée Générale

Châteaulin, le 6 octobre 2023



**MERCI à TOUS de votre
CONFIANCE
et de votre PARTICIPATION**

Nous vous témoignons notre reconnaissance et remercions chaleureusement nos intervenants ainsi que l'ensemble de nos partenaires de leur contribution active à la réussite de l'assemblée générale 2023.

Le conseil d'administration de la PPR29

Musique : Game of thons / despacito vesislava

T. 02 98 52 48 28 / ppr.finistere@gmail.com / www.propriete-rurale29.com